

## Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 6 juillet 2012

**Nombre de Membres dont  
le conseil doit être composé** : 19  
**Nombre de Conseillers en exercice** : 18  
**Nombre de Conseillers présents** : 14 + 2 procurations

L'an deux mil douze, le 6 juillet à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis, en séance extraordinaire, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 4 juillet 2012.

### Ordre du jour

#### **1. ECOLE - Attribution du marché plaquiste faux plafonds en remplacement de l'entreprise défailante**

Présents : SCHAAL R. – WOLFF P. – GUY G. – FISCHER F. – MULLER G. - KOHLER R .  
SPEHNER E. - HIRN JL. – SOUHAI N. - SOULE JC. - BIJOU R.- KELLER E. - SCHWARTZ C .  
SIEGEL G.

Abs. excusés : FREY J. proc à WOLFF P. - HEITZ A. proc HIRN JL.-

Absents : REBHOLTZ V - LAZARUS S.

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Emilie KELLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**1. ECOLE - Attribution du marché plaquiste faux plafonds en remplacement de l'entreprise défailante**

Dans le cadre des travaux de rénovation et de réhabilitation de l'école élémentaire dont les lots ont été attribués par délibération du conseil municipal des 20 décembre 2011 et 24 janvier 2012, le conseil municipal est appelé à remplacer l'entreprise défailante, en l'occurrence ALSACE PLAFONDS suite à sa liquidation judiciaire, pour le lot 9 plaquiste – faux plafonds.

Vu l'état d'avancement des travaux de ladite entreprise, les autres corps de métiers sont bloqués et ne peuvent intervenir sur site. Au vu de cette situation, et sachant qu'il faut assurer la prochaine rentrée scolaire, une consultation a été faite et plusieurs entreprises sollicitées

Pour mémoire le montant initial des travaux était de HT 43 846.69 € et un avenant avait été validé pour un montant de HT 3040.06 € soit montant total du marché HT 46886.76 € -TTC 56 076.55 €  
Les sommes versées à ce jour à Alsace Plafonds s'élèvent au montant de 9 821.18 € TTC

La nouvelle offre présentée par O2 construction s'élève à HT 47 800 € soit TTC 57 168.80€ pour les travaux restants à réaliser.

**Le Conseil Municipal,**  
ouï le rapport de Monsieur le Maire  
après en avoir délibéré,

**Décide** de confier les travaux à l'entreprise O2 CONSTRUCTION de 67980 HANGENBIETEN  
Pour un montant de HT 47 800 € soit TTC 57 168.80€

Par  
16 voix pour  
/ voix contre  
/ abstention